

Politique environnementale du SPF Economie

Depuis 2008, le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie s'est engagé à réduire l'impact environnemental de ses missions et de ses activités de support. Cet engagement s'est traduit par de nombreuses actions concrètes au point de vue humain et matériel.

En instaurant en son sein un système de management environnemental (SME) tel que défini par le règlement européen EMAS, le SPF franchit une étape supplémentaire en matière de responsabilité vis-à-vis de la société actuelle mais aussi et surtout des générations futures.

Le SME est soutenu par le Comité de direction et particulièrement par son président qui est le garant de la prise en compte de la dimension environnementale dans la stratégie du SPF, dans son organisation et dans sa gestion.

Supporté par des moyens humains et matériels suffisants et animé par les valeurs du SPF Economie, le système de management environnemental doit permettre :

- · d'assurer la prévention des pollutions ;
- · de s'assurer du respect des législations environnementales ;
- · de diminuer de façon continue l'impact environnemental du SPF dans le cadre de ses missions et de ses activités de support.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et des services constitue la raison d'être du SPF. Dans ce contexte, il exerce de nombreuses missions dans des domaines variés couvrant l'ensemble de l'économie du pays. Vu les liens étroits qui s'établissent entre économie et environnement, deux des piliers du développement durable, nombre de ces missions ont aussi un impact environnemental positif. Entreprendre des actions pour renforcer cet impact positif et montrer dans la pratique que protection de l'environnement et gestion économique durable sont inséparables constituent des objectifs essentiels de l'engagement exprimé dans la présente politique.

Une attention toute particulière est portée à la prise en compte dans les missions des impacts à moyen et long terme et de l'irréversibilité de certaines pressions sur les écosystèmes. L'économie ne peut se développer durablement si les ressources naturelles se raréfient ou si les limites environnementales sont dépassées, que ce soit au niveau local ou au niveau global.

L'instauration d'un système de management environnemental des activités de support a pour but de permettre au SPF d'améliorer ses performances environnementales. Cette amélioration, à qualité de prestation égale ou supérieure envers les citoyens et les entreprises, requiert la participation de tout le personnel. Elle doit se réaliser dans les domaines où l'impact a été déterminé comme significatif et où des possibilités d'actions ont été mises en évidence, que ce soit au niveau de la consommation de ressources naturelles, de la production de déchets ou encore de l'émission de polluants dont les gaz à effet de serre.

Afin que le SPF Economie puisse également jouer son rôle de moteur de progrès en matière environnementale, il est nécessaire d'instaurer une communication systématique et efficace avec nos partenaires publics ou privés.

Politique adoptée par le Comité de direction le 28 novembre 2017.

M. Jean-Marc Delporte

(président)

M. Renaat Schrooten (directeur général E4)

M. Wim Van Poucke (directeur général E7)

(directeur général E8)

M. Reginald Massant (directeur d'encadrement S2)

Mme Nancy Mahieu (directrice générale a.i. E2) M. Didier Kinet (directeur général E5) M. Nicolas Waeyaert M. Ni

M. Nicolas Locoge (directeur d'encadrement S3)

Mme Séverine Waterbley (directrice générale E3)

M. Geert De Poorter (directeur général E6) Mme Daisy Vervenne (directrice d'encadrement S1)



